



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
21 avril 2004  
Français  
Original: anglais

**Session annuelle de 2004**

14-23 juin 2004, Genève

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour la Serbie-et-Monténégro (2005-2009)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<b>Serbie-et-Monténégro</b> .....	1-34	2
Introduction .....	1-2	2
I. Analyse de la situation .....	3-9	2
II. Coopération passée et enseignements tirés .....	10-21	3
III. Projet de programme .....	22-33	6
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme .....	34	8
<b>Kosovo</b> .....	35-50	9
I. Analyse de la situation .....	36-38	9
II. Coopération passée et enseignements tirés .....	39-40	10
III. Programme proposé .....	41-49	10
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme .....	50	12
<b>Annexes</b>		
I. Cadre de résultats et d'allocation des ressources, Serbie-et-Monténégro (2005-2009) .....		13
II. Cadre de résultats et d'allocation des ressources, Kosovo (2005-2009) .....		18



## Serbie-et-Monténégro

### Introduction

1. Le projet de descriptif de programme de pays pour la Serbie-et-Monténégro a été établi à l'issue de consultations avec les partenaires internationaux, ceux du système des Nations Unies, des gouvernements et de la société civile. Le projet de programme de coopération est inspiré du bilan commun de pays et tient compte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement établi en 2003.

2. En vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la province du Kosovo demeure officiellement sous administration des Nations Unies. En raison de la situation particulière du pays<sup>1</sup>, aucun plan-cadre officiel n'a été établi en parallèle pour le cycle de programmation. Les organismes de développement des Nations Unies au Kosovo se conformeront au lieu de cela à des plans stratégiques biannuels qui fournissent un cadre aux activités d'aide au développement coordonnées par les Nations Unies.

### I. Analyse de la situation

3. En février 2003, après deux ans de réformes qui ont permis au pays de sortir de son isolement sur le plan international, en vue d'une intégration dans l'ensemble euroatlantique, la République fédérale de Yougoslavie a été remplacée par la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro. Cette entité est fondée sur l'égalité des deux États membres qui la composent, à savoir la République de Serbie et la République du Monténégro; sa création a entraîné la mise au point d'ordres du jour particuliers aux deux composantes.

4. De grands progrès ont été accomplis dans la normalisation des relations avec les pays voisins et la coopération régionale continue de s'étendre. L'adhésion officielle à l'Union européenne est un objectif prioritaire pour la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro qui s'appuie de plus en plus sur les normes européennes pour décider des réformes à mettre en œuvre. Les mesures nécessaires ont été prises en vue d'une adhésion éventuelle à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La Serbie-et-Monténégro est partie aux six principaux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et a déjà soumis deux rapports à l'Organisation.

5. Dans un rapport d'activité consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement concernant la Serbie, il a été noté que des progrès avaient été accomplis avant 1990 en vue d'atteindre des objectifs essentiels dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'égalité des sexes. En tant que membres de la Communauté étatique, la Serbie et le Monténégro ont récemment adopté des documents de stratégie distincts relatifs à la lutte contre la pauvreté. Le document de stratégie pour le Monténégro fait apparaître que 12,2 % de la population – y compris les réfugiés, les personnes déplacées et les Roms – vivent dans la pauvreté, tandis

---

<sup>1</sup> La province est actuellement sous administration des Nations Unies (Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo) et a été dénommée « Kosovo » dans le présent document.

que celui intéressant la Serbie indique que 10,6 % de la population<sup>2</sup> vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ces documents annoncent un taux de chômage officiel, hormis le sous-emploi, de 27 % en Serbie et de 20,7 % au Monténégro.

6. On estime à 8,3 millions le nombre d'habitants en Serbie-et-Monténégro<sup>3</sup> (7,5 millions en Serbie et plus de 672 000 au Monténégro). En outre, malgré des programmes de réinsertion et de réinstallation, environ 375 000 réfugiés originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine se trouvent encore en Serbie, celle-ci accueillant également 202 000 personnes déplacées du Kosovo. Le Monténégro abrite 13 241 réfugiés originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine et 18 047 personnes déplacées du Kosovo.

7. En 2000, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de ce qui était alors l'ex-République de Yougoslavie avait perdu la moitié de sa valeur par rapport à 1989. La chute du PIB est la cause principale de la baisse enregistrée par l'indicateur du développement humain pour la Serbie-et-Monténégro qui, de 0,859 en 1990 (ex-République de Yougoslavie) est passé à 0,763 en 2001 (Serbie). En Serbie, la croissance économique s'est maintenue à un taux annuel de 5 % au cours des trois années postérieures à 2000, et l'on estime qu'il s'est situé à environ 1 ou 2 % en 2003. En 2003, la croissance du PIB du Monténégro s'est établie à 2,3 %.

8. S'agissant des institutions tant en Serbie qu'au Monténégro, il serait nécessaire de mettre au point des programmes spécialement conçus pour régler le problème de la corruption de façon systématique, s'attaquer au phénomène de la criminalité organisée et remédier à la pénurie de capacités et au manque d'efficacité des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif. En Serbie, il serait également nécessaire que la société civile se fasse mieux entendre, étant donné le peu de mécanismes participatifs dont elle dispose. Au Monténégro, la meilleure compréhension des enjeux de la part de la société civile s'est traduite par une réponse énergique et constructive au document de stratégie de lutte contre la pauvreté.

9. La dégradation du milieu naturel due à un développement industriel soutenu a été exacerbée par des sanctions économiques et les bombardements dirigés par l'OTAN, qui ont entraîné le rejet de quantités considérables de déchets toxiques sur le territoire serbe et la pollution d'un certain nombre de sites au Monténégro.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

10. Le premier cadre de coopération de pays pour l'ex-République de Yougoslavie (2002-2004) a été centré sur trois domaines thématiques, à savoir a) la gouvernance démocratique, b) la prévention des crises et le relèvement et c) l'énergie et l'environnement. En juillet 2003, il a fait l'objet d'un examen à mi-parcours<sup>4</sup>, dont les principaux résultats sont récapitulés ci-après.

<sup>2</sup> Ce chiffre n'inclut pas les personnes déplacées, les réfugiés, les Roms ni les personnes qui vivent dans des centres d'hébergement, dont la grande majorité se situe en dessous du seuil de pauvreté.

<sup>3</sup> Le Monténégro ne dispose pas encore d'indicateur du développement humain, mais la population y étant relativement peu nombreuse, celui de la Serbie rend assez bien compte de la situation dans l'ensemble de la Communauté étatique.

<sup>4</sup> « Building Blocks for Reform and Recovery » (2003).

## **Principaux résultats**

### *Gouvernance démocratique*

11. Les projets de réforme des institutions en Serbie, et dans l'ex-République de Yougoslavie, ont été menés à bien grâce à un fonds pour le renforcement des capacités d'un montant de 10 millions de dollars qui, jusqu'à présent, a permis d'exécuter 18 et de déployer plus de 500 consultants dans 14 ministères et quatre organismes. Ce fonds a également servi de cadre au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour collaborer avec les autorités serbes à la restructuration de 10 entreprises d'intérêt public afin que celles-ci remplissent les conditions exigées par le Fonds monétaire international (FMI). Cet appui au renforcement des capacités a permis de doter d'un cadre juridique l'organisme supérieur serbe chargé de la vérification des comptes, et de réunir plus de 330 millions de dollars d'investissements grâce à des privatisations par mise aux enchères. Plus de 3 500 juges, procureurs et personnel d'appui ont bénéficié de l'enseignement dispensé dans un centre de formation aux fonctions judiciaires en Serbie. Compte tenu de l'expérience acquise dans le contexte du fonds pour le renforcement des capacités en Serbie et au niveau de la Communauté étatique dans son ensemble, un programme de développement des capacités a été lancé au Monténégro à la fin 2003, avec le concours financier du Gouvernement monténégrin, de l'Open Society Institute et du PNUD.

12. En Serbie, le PNUD s'est employé avec ses homologues à encourager une plus grande cohésion sociale en lançant un certain nombre d'initiatives, notamment l'assistance à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités aux fins de la consolidation des organisations non gouvernementales (ONG). En Serbie également, le programme intitulé « Belle Serbie » qu'il a mis au point offre des emplois de courte durée et une formation professionnelle aux populations vulnérables. Au Monténégro, il a appuyé la création d'un réseau solide d'ONG qui traitent de questions liées à l'environnement et aux populations exclues ou marginalisées.

13. Tant en Serbie qu'au Monténégro, le PNUD a facilité le processus d'établissement de documents de stratégie aux fins de la lutte contre la pauvreté en favorisant la participation des organisations de la société civile. Au Monténégro, il a appuyé ce processus au nom de la Banque mondiale, a fourni des services consultatifs pour l'élaboration des politiques, et a renforcé la coopération régionale aux fins du suivi et de l'évaluation.

### *Énergie et environnement*

14. Au Monténégro, le PNUD a dispensé aux autorités des conseils concernant la politique à suivre pour mettre au point une stratégie nationale viable de protection de l'environnement et a contribué à la création d'un conseil pour le développement durable. Il a également présenté aux autorités monténégrines les enseignements tirés de l'expérience du Costa Rica où le développement économique a pu s'accomplir grâce à l'adoption de politiques et de programmes écologiques.

15. En Serbie, le PNUD a participé à la remise en état des systèmes de chauffage à l'échelon du district, dans le cadre d'un partenariat entre secteur public et secteur privé rassemblant des municipalités, des banques et des entrepreneurs dans 40 villes et municipalités. Au Monténégro, une nouvelle loi sur l'énergie a été adoptée et la

législation dans ce domaine a été harmonisée en fonction des normes européennes et en incorporant de nouvelles données concernant les sources d'énergie renouvelable.

#### *Prévention des crises et relèvement*

16. Le PNUD a axé ses travaux sur la restauration de la confiance dans le sud de la Serbie, en appliquant les principes de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et du Comité d'aide au développement (CAD) relatifs au relèvement après un conflit, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Le programme de création rapide d'emplois a fourni des fonds pour des projets d'infrastructure à fort coefficient de main-d'œuvre dans quatre municipalités du sud de la Serbie et a entraîné la création de 5 500 emplois temporaires pour des habitants de souches albanaise, rom et serbe. Le programme d'amélioration et de relèvement des municipalités de Serbie méridionale est de même fondé sur la promotion d'activités de coopération aux fins du renforcement des capacités des autorités locales grâce à la création de fonds de développement municipaux gérés par des comités pluriethniques. Plus de 1 200 responsables locaux ont participé à la sélection et à l'exécution de plus de 30 projets visant à satisfaire les besoins en matière de développement.

17. En collaboration avec le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, le PNUD contribue à la stabilité dans la région et à la coopération sur des questions de sécurité, en chapeautant une initiative pour la région de l'Europe du Sud-Est consacrée à la destruction des armes légères et de leurs munitions.

18. Tant en Serbie qu'au Monténégro, le PNUD – avec le concours de l'OMC et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) – s'est employé activement avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) à mettre au point des stratégies globales de prévention et de contrôle du VIH/sida.

19. Le PNUD a créé des partenariats avec des partenaires très variés, bilatéraux et multilatéraux, du système des Nations Unies, portant à plus de 56 millions de dollars la valeur totale de ses activités de programmation en Serbie-et-Monténégro en 2004<sup>5</sup>, soit le double du montant initial assigné à l'objectif de mobilisation de ressources, fixé à 28 millions de dollars. L'Autriche, l'Agence canadienne de développement international, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, la Suisse, le Ministère du développement international du Royaume-Uni, la Fondation Charles S. Mott, l'Agence européenne de reconstruction, l'organisation Fund for an Open Society, le Rockefeller Brothers Fund et la Banque mondiale, ainsi que le Gouvernement pour une part, sont à l'origine des partenariats et des contributions.

#### **Enseignements tirés**

20. L'examen à mi-parcours du cadre de coopération de pays et d'autres évaluations de programme ont abouti à la formulation de recommandations importantes concernant la gestion et l'orientation des projets. La durabilité des résultats obtenus dépendra de leur appropriation progressive par les États membres

<sup>5</sup> Ce chiffre ne prend pas en compte les ressources mobilisées par le PNUD pour ses activités de programmation au Kosovo.

de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro et de leurs prévisions budgétaires.

21. Étant donné le manque de capacités de l'administration publique, la plupart des activités d'assistance menées par le PNUD au titre de l'actuel cadre commun de pays ont été régies par la modalité d'exécution directe. Si cette modalité a permis de faire parvenir efficacement l'appui nécessaire en temps et en lieu, elle a parfois échappé au contrôle intégral des partenaires intéressés. La poursuite d'un dialogue politique de fond avec les partenaires potentiels, au cas par cas, doit sous-tendre les stratégies d'intervention et de retrait des projets.

### **III. Projet de programme**

22. Le cadre de coopération pour la période allant de 2002 à 2004 avec ce qui était alors l'ex-République de Yougoslavie a marqué un tournant dans la stratégie d'assistance du PNUD, qui est passée des interventions de relèvement au sortir d'un conflit à l'aide au développement. Conformément au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le présent projet de descriptif de programme de la Serbie-et-Monténégro pour la période allant de 2005 à 2009 vise à intensifier encore l'action dans trois domaines thématiques : a) réforme de l'administration publique; b) la primauté du droit et accès à la justice; et c) développement durable.

#### *Réforme de l'administration publique (objectifs 1 et 8 du Millénaire pour le développement)*

23. Les résultats escomptés des programmes relevant de ce domaine sont des structures administratives fédérales et territoriales plus efficaces, plus responsables et plus transparentes. La réduction de la pauvreté passe par une fonction publique et des institutions capables de satisfaire aux besoins de la population.

24. Grâce aux initiatives financées par le fonds pour le renforcement des capacités, on dispose à présent de bases solides pour réformer plus avant l'administration publique. Au vu des résultats obtenus en Serbie, le PNUD a décidé de procéder de la même façon au Monténégro. Pour donner suite aux initiatives de renforcement des capacités lancées en Serbie et au Monténégro, il continuera de chercher avec les principales institutions à déterminer les améliorations essentielles à apporter en effectuant des analyses techniques, et d'aider à la planification stratégique et à l'élaboration des politiques, à la rédaction des textes de loi et à la gestion des ressources humaines suivant les normes européennes et les meilleures méthodes.

25. Le PNUD s'efforcera, avec ses partenaires, d'accroître la transparence et le sens des responsabilités en renforçant la société civile et en favorisant la participation des organisations de la société civile à l'élaboration des politiques. On cherchera en particulier à améliorer la collecte et l'analyse des données. Les rapports nationaux sur le développement humain en Serbie-et-Monténégro faciliteront le suivi des progrès réalisés quant aux objectifs du Millénaire pour le développement, et fourniront une analyse globale des données ainsi que des recommandations pratiques concernant les mesures à prendre.

*État de droit et accès à la justice (objectifs 1 et 8 du Millénaire pour le développement)*

26. Comme indiqué dans le bilan commun de pays, la réforme judiciaire est essentielle si l'on veut garantir le respect des droits de l'homme et lutter contre la pauvreté élargissant l'accès à la justice. La réforme de la justice est également facteur de développement social et économique des groupes marginalisés, notamment des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes âgées. Les organismes des Nations Unies continueront à aider la Serbie-et-Monténégro à s'acquitter des engagements internationaux auxquels elle a souscrits en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme. Le PNUD en particulier participera au renforcement de capacités des fonctionnaires de l'appareil judiciaire en les conseillant et en les formant, notamment en assurant leur formation professionnelle et le perfectionnement de leurs compétences. Il s'emploiera à mettre les juristes au fait des meilleures méthodes d'application des principes du droit et favorisera l'entraide judiciaire, en particulier pour ce qui est des obligations internationales.

27. En Serbie, le PNUD analysera avec ses partenaires le fonctionnement de l'appareil judiciaire et repérera les domaines manquant de moyens d'action. Il fournira des outils de gestion et du matériel informatique pour permettre aux tribunaux de gérer le nombre d'affaires dont ils sont saisis et de les traiter plus rapidement.

28. Grâce à l'aide fournie par le PNUD, le pays aura les moyens de concevoir des politiques et des instruments en vue de fournir une aide juridique gratuite de qualité à la population et de donner à tous l'accès à la justice.

*Développement durable (objectifs 1, 7 et 8 du Millénaire pour le développement)*

29. Le développement durable occupe une place essentielle dans le processus de réforme et de relèvement engagé par la Serbie-et-Monténégro. Le PNUD élaborera ses programmes en se fondant sur les résultats du Sommet mondial pour le développement durable et sur le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg tout en tenant compte des besoins particuliers de chacun des États fédérés.

30. *Développement local durable.* En Serbie, le PNUD continuera de mettre à profit le succès des activités de développement des capacités et les enseignements retirés du renforcement du Conseil exécutif de la Vojvodine, conférence permanente des villes et des municipalités. En Serbie méridionale, fort du succès du Programme de création rapide d'emplois et du Programme d'amélioration et de redressement des municipalités, le PNUD a lancé un nouveau programme d'amélioration et de relèvement des municipalités. Ce programme alliera création d'emplois et subventions pour les projets de revalorisation des collectivités par les comités pluriethniques s'occupant du développement des municipalités. Le PNUD lancera de nouvelles initiatives pilotes de développement local dans les deux États fédérés, l'objectif étant de mettre en place des organismes publics de développement économique et des organismes d'appui non gouvernementaux.

31. *Politique de développement durable.* Au Monténégro, le PNUD appliquera sur tout le territoire un programme de développement durable qui mettra l'accent sur les liens avec les biens et les préoccupations collectifs mondiaux dans le contexte du développement et de l'équilibre à long terme. Cette initiative sera complétée par des

projets entrepris avec un succès rapide dans cinq grands domaines, y compris la fourniture d'une assistance technique au Conseil pour le développement durable, la réforme du processus de programmation, la gestion forestière, l'énergie renouvelable et le tourisme viable.

32. Les activités visant à faire connaître les conventions pertinentes relatives à l'environnement et à les faire respecter seront financées par le Fonds pour l'environnement mondial mais planifiées et exécutées par les organismes nationaux et locaux.

#### *Partenariat*

33. Le PNUD continuera d'associer les autorités compétentes, les organismes internationaux, les donateurs, les fondations et les organisations de la société civile, avec lesquels il a noué des partenariats fructueux, à la poursuite des objectifs fixés pour la période allant de 2005 à 2009. Il compte faire davantage appel aux autorités nationales et locales, notamment pour la participation aux coûts<sup>6</sup>, à mesure qu'elles auront la pleine maîtrise du processus de développement. Le PNUD continuera en outre d'élaborer ses programmes en tenant compte du soutien de l'Union européenne à l'intégration de la Serbie-et-Monténégro. Enfin, il cherchera de nouveaux partenaires, y compris dans le secteur privé, qui pourront l'aider à atteindre des objectifs importants tels que la réduction de la pauvreté. Il continuera à solliciter l'appui des donateurs pour répondre aux nouvelles priorités en matière de développement.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

34. Le Ministère des relations économiques internationales de la Serbie-et-Monténégro restera un interlocuteur privilégié pour la coordination avec le PNUD, dont le programme sera mis en œuvre dans le pays et les États qui le constituent par l'intermédiaire du bureau de pays à Belgrade et de son bureau de liaison à Podgorica. Le PNUD s'attachera à développer les capacités des membres de ses équipes et de ses interlocuteurs, afin que ces derniers prennent progressivement en charge l'intégralité de l'exécution pour que les projets soient efficacement mis en œuvre, en conférant une plus grande prérogative aux interlocuteurs. Dans le cadre de cette stratégie, le PNUD constituera un comité directeur largement représentatif chargé de la Serbie-et-Monténégro et des activités de chacun de ses États membres, avec lequel il étudiera deux fois par an les principaux points stratégiques concernant l'élaboration et l'exécution du programme. Pour tous les nouveaux projets, le PNUD créera d'autres comités directeurs, dont feront partie les intervenants concernés. Il fera aussi réaliser des évaluations externes portant sur ses programmes, afin d'en déterminer les effets sur la réforme et le développement. Enfin, en collaboration avec les partenaires internationaux, gouvernementaux et ceux de la société civile, le PNUD entreprendra un examen à mi-parcours de toute la programmation effectuée au titre du nouveau projet de programme de pays, pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux issues dégagées dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources (voir annexe I).

---

<sup>6</sup> La part des dépenses que doit assumer chacun des partenaires concernés sera augmentée progressivement à l'issue de négociations.



## Kosovo

35. Le Groupe des Nations Unies pour le développement au Kosovo suivra des plans stratégiques semestriels, qui fournissent le cadre de l'aide au développement coordonnée des Nations Unies et sont mis au point en consultation avec les institutions provisoires d'administration autonome. Le plan en vigueur peut être consulté à l'adresse <<http://undg.ks.undp.org>>.

### I. Analyse de la situation

36. Le Kosovo est encore administré par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Cependant, l'entrée en fonctions, début 2002, des institutions provisoires d'administration autonome (conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et au Cadre constitutionnel pour le Kosovo) a marqué le lancement d'un processus de transition au cours duquel nombre de fonctions administratives clef auparavant gérées par l'Organisation des Nations Unies ont été confiées aux administrations locales. Certains pouvoirs « réservés » continuent de relever de la compétence de la MINUK, conformément au Cadre constitutionnel pour le Kosovo. Tandis que la durée des opérations de la MINUK et le système actuel de partage de l'administration dépendent de la conclusion d'un accord sur le statut final du Kosovo, le règlement de cette question dépend largement, à son tour, des progrès accomplis par les institutions provisoires d'administration autonome et les autorités locales vers la réalisation des objectifs fixés dans les « Normes pour le Kosovo », document paru en décembre 2003 puis approuvé par le Conseil de sécurité.

37. Il est très difficile de déterminer précisément l'état de l'économie du pays. Selon les estimations, le produit intérieur brut par habitant avoisinait 1 000 dollars en 2002. Les taux de croissance à deux chiffres enregistrés en 2000-2001 ont cédé la place en 2003 à un taux plus faible, qui serait tombé à environ 1 %. Le taux de chômage est considérable au Kosovo, oscillant aux alentours de 44 %. Environ 50 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, et 12 % vivraient dans des conditions d'extrême pauvreté. D'après les calculs, l'indicateur du développement humain (IDH) était de 0,733 en 1999, tandis que les dernières prévisions locales révèlent pour 2003 un déclin à 0,680.

38. Au Kosovo, la période post-confliktuelle a été marquée par une croissance économique considérable, essentiellement en raison de l'expansion des petites et moyennes entreprises (PME) et de la relance de la production agricole de petite envergure. Cette croissance connaît toutefois un fléchissement (après des résultats à deux chiffres pour 2000-2002; selon les calculs pour 2003, la croissance économique se situerait entre 4 et 5 %) et sur les quelque 30 000 entreprises actuellement enregistrées au Kosovo, rares sont celles dont les activités ont une forte valeur ajoutée. Cette croissance économique est donc relativement fragile, et il faudra pour qu'elle se poursuive s'attacher à deux aspects importants, à savoir le manque de cohésion du cadre institutionnel pour le développement du secteur privé et l'avenir des PME, qui sont largement tributaires des activités des donateurs.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

39. Pendant la période 2002-2004 du cadre de coopération de pays (CCP), le PNUD a fourni une assistance s'élevant à environ 30 millions de dollars au total, dans des domaines tels que la reconstruction, l'assistance à l'administration publique, l'aide aux rapatriés et les actions locales en faveur du rapprochement. Les travaux de reconstruction ont permis de mettre de nouveaux domiciles, des salles de classe et des centres de santé à la disposition de plus de 7 000, 3 500 et 39 000 bénéficiaires, respectivement, et plus de 70 000 personnes ont bénéficié du programme d'électrification du PNUD. Grâce aux projets en faveur d'une meilleure gouvernance, on a pu offrir une formation à plus de 2 700 fonctionnaires d'administrations provinciales et locales, de l'Assemblée et du service de police du Kosovo, ainsi qu'à des animateurs de mouvements de jeunesse. Le PNUD s'est fait le chantre du développement humain au Kosovo, à travers une large palette de rapports, de sondages et d'enquêtes d'opinion (pendant la seule année 2003, le PNUD a interrogé un habitant sur 20 sur diverses questions). Plus récemment, une campagne de sensibilisation aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été lancée. Le programme du PNUD pour 2002-2004 était essentiellement financé par des contributions au titre de la participation aux coûts versées par les Gouvernements allemand, américain, canadien, irlandais, italien, japonais, néerlandais, norvégien et suisse, ainsi que par l'Agence européenne de reconstruction et la Fondation pour une société ouverte au Kosovo. À l'heure actuelle, ce sont les institutions provisoires d'administration autonome qui financent le principal programme du PNUD, conçu pour aider les personnes déplacées à revenir chez elles.

40. Parmi les principaux enseignements tirés pendant cette période figure la nécessité : a) d'associer l'assistance directe à court terme au soutien stratégique à plus long terme; b) de promouvoir non seulement les compétences techniques mais aussi un sentiment de maîtrise locale du processus de développement; et c) de décentraliser davantage la conception et la nature de la transition vers l'autonomie, en dépit des incertitudes persistantes concernant le rythme optimal du transfert des responsabilités à partir d'une source de contrôle internationale.

## III. Programme proposé

41. Parce que cette programmation s'inscrit dans un cadre aléatoire, il est difficile de planifier à long terme. Pourtant, le Kosovo est fermement engagé sur la voie de la transition vers un programme davantage axé sur le développement. Le PNUD devra maintenir son assistance dans plusieurs secteurs.

### *Gouvernance démocratique (objectifs 1, 3 et 8 du Millénaire pour le développement)*

42. À l'échelon des provinces, le PNUD continuera d'aider les pouvoirs exécutif et législatif à élaborer et à appliquer politiques et programmes. Il soutiendra la mise en place d'une fonction publique plus efficace et transparente, où l'on encouragera le sens des responsabilités, grâce à des activités favorisant l'engagement civique dans le domaine public et la gouvernance en ligne. Le PNUD s'attachera à renforcer les institutions démocratiques en offrant des services consultatifs techniques et en

établissant des mécanismes de consultation entre les administrations et le grand public.

43. À l'échelon local, où les administrations municipales sont les premiers garants de la transparence et de la prestation de services sociaux, le PNUD fera en sorte de resserrer les partenariats entre administrations et société civile, en élaborant des stratégies répondant aux besoins de la collectivité. Les travaux qui visent à développer les capacités favoriseront l'institutionnalisation de la formation et du perfectionnement professionnel pour le personnel. Le PNUD contribuera à l'amélioration des systèmes d'information verticaux et horizontaux qui relient les unités administratives, afin d'encourager le partage de l'information entre les secteurs, et avec le public.

44. En outre, il faudra renforcer la primauté du droit en établissant entre les autorités et le public des partenariats qui permettront de rendre l'appareil judiciaire plus indépendant et efficace, d'améliorer l'accès à la justice et de faire mieux respecter les droits de l'homme. Il restera prioritaire de renforcer les capacités des services de police pour qu'ils puissent faire respecter la loi auprès de tous les citoyens. À l'échelon local, le PNUD s'attachera à accroître la confiance et la coopération entre les services de maintien de l'ordre et les collectivités.

*Réduction de la pauvreté (objectif 1 du Millénaire pour le développement)*

45. Au Kosovo, les taux de pauvreté et de chômage élevés exigent que l'on coordonne les efforts afin de concevoir des stratégies destinées à offrir une assistance publique aux personnes touchées et que l'on crée d'urgence de nouveaux emplois. Parallèlement, les programmes ciblés traitant les effets immédiats de la transition économique doivent pour l'instant être maintenus. Le PNUD prévoit d'apporter un soutien sectoriel au développement des PME, en se concentrant sur la pérennité des entreprises existantes et de l'agro-industrie, puisque la croissance économique au Kosovo repose sur ces secteurs. Ces activités pourraient être associées à des initiatives à court terme destinées à atténuer le chômage en créant des emplois saisonniers, en particulier pour les jeunes.

46. Le PNUD renforcera les capacités des administrations afin qu'elles puissent élaborer et appliquer des stratégies à plus long terme en faveur des pauvres. Avec d'autres partenaires internationaux, notamment la Banque mondiale, il prêtera son concours au groupe chargé d'étudier les stratégies d'élimination de la pauvreté au sein du Bureau du Premier ministre, et lui fournira des conseils pratiques pour l'élaboration d'une analyse actualisée de la pauvreté au Kosovo. Le PNUD s'attachera aussi à renforcer les capacités en matière de collecte de données et d'analyse du bureau de statistique local et des organisations non gouvernementales concernées. Pour ce faire, il continuera de publier des rapports sur le développement humain à l'échelon local et développera les capacités locales de suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

47. Le PNUD renforcera les capacités des institutions locales à élaborer et appliquer les mesures intégrant les rapatriés et les minorités à des politiques globales servant les intérêts des pauvres, plutôt que de reléguer ces groupes dans une catégorie spéciale, associée au contrecoup du conflit dans la région. Dans le cadre de ce processus d'intégration, on renforcera la capacité de planification à l'échelon municipal afin de promouvoir l'emploi et de tenir compte des effets sociaux à plus long terme de la transition.

*Relèvement (objectifs 1 et 8 du Millénaire pour le développement)*

48. À l'échelon communautaire, le PNUD continuera de mettre en avant le fait que la paix doit être consolidée à partir de zéro. Il offrira pour cela une assistance ciblée aux rapatriés, aux autres groupes vulnérables et à leurs communautés d'accueil. Pour rétablir les relations communautaires, il faudra promouvoir les capacités d'encadrement et la confiance, tout en appliquant des mesures de renforcement de la sécurité (en réduisant le nombre d'armes légères, par exemple). Outre la mise en œuvre des activités à moyen et à long terme évoquées ci-dessus, le PNUD exploitera les talents des jeunes pour consolider le processus de paix, ce qui, à court terme, permettra de canaliser cet élément d'instabilité potentiel. Dans le cadre du soutien qu'il apporte, le PNUD encouragera aussi l'intensification de la coopération grâce à ses programmes sous-régionaux, et contrôlera les évolutions susceptibles d'avoir un effet déstabilisant au moyen de son actuel programme sur les rapports du système d'alerte rapide.

*Partenariats*

49. Le PNUD continuera de s'appuyer sur des initiatives de programmation commune coordonnées par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) et de s'inspirer des partenariats au sein de la communauté internationale pour mettre en œuvre des programmes d'assistance coordonnés. À court terme, il restera important de coopérer avec la MINUK, en particulier avec ses piliers policier et judiciaire, et avec le Bureau des rapatriés et des communautés.

**IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

50. Le PNUD s'attachera à développer les capacités tant parmi le personnel que dans les provinces, afin de réduire progressivement la dépendance vis-à-vis de l'exécution directe et de confier aux interlocuteurs au Kosovo l'intégralité de l'exécution. Ainsi, les projets seront mis en œuvre plus efficacement et la maîtrise locale sera accrue. Conformément au nouveau cadre de contrôle et d'évaluation du PNUD, les comités directeurs des projets, dont font partie les intervenants concernés, resteront des mécanismes importants de contrôle et d'examen des projets. Des indicateurs seront définis pour chaque activité considérée. En outre, tout au long de la période d'exécution, on procédera régulièrement à des contrôles, et l'on évaluera chaque année les principaux projets dans chaque domaine d'activité, ce qui permettra de disposer d'un mécanisme permanent pour l'étude des impacts, qui facilitera la réorientation des activités selon les besoins. En collaboration avec les partenaires internationaux, gouvernementaux et ceux de la société civile, le PNUD entreprendra un examen à mi-parcours de toute la programmation, pour évaluer les progrès accomplis par rapport aux issues dégagées dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources (voir annexe II) et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

## Annexe I

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources\* Serbie-et-Monténégro (2005-2009)

**Priorité ou objectif national** : Accès accru et équitable aux services publics.

**Résultat escompté du PNUAD** : Secteur public efficace, tenu de rendre des comptes, qui privilégie la dimension humaine.

Élément de programme	Résultats du programme de pays	Produits du programme de pays	Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources, par objectif (dollars É.-U.)
<p><b>Réforme de l'administration publique</b></p> <p><i>Objectif du Plan de financement pluriannuel</i> : favoriser la gouvernance démocratique</p>	<p>Efficacité, obligation de rendre des comptes et transparence accrues du secteur public</p> <p><b>Indicateur</b> : Existence de mécanismes institutionnalisés permettant des consultations régulières entre les partenaires de l'État membre concerné et les partenaires du Gouvernement serbo-monténégrin, les organisations de la société civile et le secteur privé, sur les projets et les budgets d'investissement pertinents</p> <p><b>Point de comparaison</b> : Participation des organisations de la société civile aux consultations (sporadiquement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen des activités des principales institutions compétentes de la Communauté étatique et de l'État membre concerné</li> <li>• Lancement d'une évaluation des capacités et des résultats conformément aux pratiques optimales définies par l'Union européenne</li> <li>• Attribution de moyens et de capacités d'action aux structures réaménagées</li> <li>• Mise en place dans les institutions concernées, d'un cadre de fonctionnaires dont le niveau de compétence professionnelle a été relevé</li> </ul>	<p>Nombre d'institutions effectuant des bilans</p> <p><b>Point de comparaison</b> : 9</p> <p><b>Objectif</b> : 20</p> <p>Adoption par le Gouvernement d'une norme relative à l'évaluation des performances</p> <p>Indicateurs du DSRP compilés pour chaque État membre de la Communauté étatique</p> <p><b>Point de comparaison</b> : Ensemble de données destinées au DSRP incomplet</p> <p><b>Objectif</b> : Systèmes statistiques des États membres de la Communauté étatique comportant toutes les données pertinentes relatives au DSRP</p>	<p>Les ministères serbo-monténégrins et ceux de l'État membre intéressé participant au programme fournissent un appui et des orientations aux fins de la définition des besoins en matière de capacités et pour assurer la budgétisation d'une participation progressive du Gouvernement aux coûts</p> <p><b>Partenaires internationaux</b> : Agence européenne de reconstruction, Allemagne, Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (réforme du secteur énergétique), Pays-Bas, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Open Society Institute (OSI),</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 1,5 million</p> <p><b>Autres ressources</b> : 21 millions plus la participation du Gouvernement aux coûts</p> <p><i>dont</i> :</p> <p>Participation du Gouvernement aux coûts : montant à déterminer</p> <p>Participation de tiers aux coûts : 17 millions</p> <p>FEM : 3 millions</p> <p>Fonds d'affectation spéciale thématique : 1 million</p>

\* La matrice des résultats du PNUAD peut être consultée sur le site Web du Conseil d'administration (<[www.undp.org/execbrd/index.htm](http://www.undp.org/execbrd/index.htm)>) et sur celui du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) (<[www.undg.org](http://www.undg.org)>).

Élément de programme	Résultats du programme de pays	Produits du programme de pays	Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources, par objectif (dollars É.-U.)
	<b>Objectifs</b> Systématiser la participation et la consultation des organisations de la société civile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perfectionnement des systèmes d'information pour le contrôle des données relatives à la pauvreté</li> <li>Amélioration de la prestation des services sociaux</li> </ul>	<b>Indicateur</b> Pourcentage de bénéficiaires de services de protection sociale recevant des prestations	Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), UNICEF, Royaume-Uni/Ministère du développement international, Rockefeller Brothers Fund (RBF) et Banque mondiale	

**Priorité ou objectif national** : Meilleures cohésion sociale et réalisation des droits des groupes vulnérables.

**Résultat escompté du PNUAD** : Renforcement de la primauté du droit et accès égal à la justice.

Élément de programme	Résultats du programme de pays	Produits du programme de pays	Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources, par objectif (dollars É.-U.)
<p><b>Primauté du droit et accès à la justice</b></p> <p><i>Objectif du Plan de financement pluriannuel</i> : favoriser la gouvernance démocratique</p>	<p>1. Systèmes judiciaires indépendants et efficaces, offrant aux groupes marginalisés un meilleur accès à la justice</p> <p>2. Renforcement des capacités de la Communauté étatique et de l'État membre concerné et mise en place de mécanismes destinés à aider la Communauté étatique à s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme</p> <p>3. Création d'institutions de défense des droits de l'homme compétentes et opérationnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en concordance des lois avec les obligations constitutionnelles conformes aux normes européennes</li> <li>Réforme de l'appareil judiciaire et de la magistrature et ouverture aux pratiques optimales à l'échelle mondiale</li> <li>Réforme des ministères de la justice</li> <li>Constitution d'un corps de juristes ayant reçu une formation sanctionnée par un certificat</li> <li>Élimination du retard excessif accumulé dans l'examen des affaires</li> </ul>	<p><i>Nombre de professionnels de l'appareil judiciaire ayant reçu une formation</i></p> <p><b>Point de comparaison</b> : Les juges et les procureurs sont les principaux bénéficiaires de la formation</p> <p><b>Objectifs</b> : Formation également dispensée au personnel du Ministère de la justice et aux magistrats</p> <p><i>Coopération accrue dans le domaine judiciaire</i></p> <p><b>Point de comparaison</b> : Absence de coopération internationale systématique dans le domaine judiciaire</p>	<p>Le Ministère de la justice et les tribunaux serbes participent à l'initiative et l'inscrivent à leur budget; participation progressivement accrue du Gouvernement aux coûts; les centres de formation aux professions judiciaires organisent la formation, les associations professionnelles contribuent à définir les besoins en matière de formation, les organisations non Gouvernementales participent à la formation destinée à renforcer les capacités en matière d'aide juridique</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 800 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 14 millions plus participation du Gouvernement aux coûts</p> <p><i>dont</i> :</p> <p>Participation du Gouvernement aux coûts : montant à déterminer</p> <p>Participation de tiers aux coûts : 14 millions</p>

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par objectif (dollars É.-U.)</i>
	<p><b>Indicateur :</b></p> <p>a) Rationalisation de l'appareil judiciaire</p> <p>b) Gratuité de l'aide juridique</p> <p>c) Fonctionnement efficace du système d'élaboration des rapports relatifs aux droits de l'homme</p> <p><b>Point de comparaison :</b></p> <p>a) Incapacités de la justice à mener à bien le processus de réforme</p> <p>b) Absence d'une aide juridique gratuite</p> <p>c) Présentation de deux des six principaux rapports sur les droits de l'homme</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>a) Modification de la structure et des fonctions des ministères de la justice</p> <p>b) Création de mécanismes d'aide juridique gratuite prêts à fonctionner</p> <p>c) Protection des droits de l'homme conformément aux normes et principes internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de services et de sociétés fournissant une assistance juridique économique</li> <li>• Renforcement des capacités des ministères pour ce qui est de l'élaboration des rapports relatifs aux droits de l'homme</li> <li>• Appui aux systèmes de médiateur grâce à des services spécialisés, une assistance et une formation dans le domaine des droits de l'homme</li> </ul>	<p><b>Objectif :</b> Établissement de canaux de coopération officiels dans le domaine judiciaire</p> <p><b>Point de comparaison :</b> Accès inégal à la justice des groupes marginalisés</p> <p><b>Objectif :</b> Système d'aide juridique gratuite reconnu par le Ministère de la justice</p>	<p><b>Partenaires internationaux :</b> Conseil de l'Europe, Agence européenne de reconstruction, Pays-Bas, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ASDI, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), UNICEF</p>	

**Priorité ou objectif national** : Utilisation des initiatives de politique générale et des biens mondiaux et prise en compte des problèmes de portée mondiale pour promouvoir le développement durable.

**Résultat escompté du PNUAD** : Renforcement des capacités municipales afin de promouvoir un développement local durable.

Élément de programme	Résultats du programme de pays	Produits du programme de pays	Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources, par objectif (dollars É.-U.)
<p><b>Développement durable</b></p> <p><i>Objectif du Plan de financement pluriannuel</i> : réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et réduire la pauvreté</p> <p><i>Objectif du Plan de financement pluriannuel</i> : gérer l'énergie et l'environnement de manière à favoriser le développement durable (initiatives de haut niveau associant les expériences des pays en développement et celles des pays voisins en matière de pérennisation)</p>	<p><i>Plans et politiques en matière de développement durable répondant avec efficacité aux besoins des parties prenantes et favorisant l'emploi et la protection de l'environnement</i></p> <p><b>Indicateur</b> : Disparités des indicateurs du développement humain au niveau des régions</p> <p><b>Point de comparaison</b> : Données du Rapport national sur le développement humain 2003 concernant la Serbie-et-Monténégro</p> <p><b>Objectif</b> : Réduction de 25 % des disparités régionales</p> <p><b>Point de comparaison</b> : Suite donnée aux conventions et accords internationaux</p> <p><b>Objectif</b> : Premier rapport national sur la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC),</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apports pertinents du Gouvernement, de la société civile et du secteur privé en matière de protection de l'environnement liés aux conseils sur le développement durable</li> <li>• Amélioration des politiques de développement durable</li> <li>• Création d'emplois dans les régions les plus pauvres de la Serbie et du Monténégro</li> <li>• Création de cadres de politique générale et de cadres institutionnels propices au développement durable</li> <li>• Relance économique nette et croissance appréciable des petites et moyennes entreprises</li> </ul>	<p><i>Nombre de responsables locaux participants</i></p> <p><b>Point de comparaison</b> : 1 200 (selon le Programme d'amélioration et de redressement des municipalités de Serbie méridionale)</p> <p><b>Objectif</b> : 2 000 responsables locaux supplémentaires</p> <p><i>Nouvelles fonctions et nouveaux systèmes de gestion en place pour la Conférence permanente des villes et des municipalités de Serbie</i></p> <p><b>Point de comparaison</b> : Systèmes de gestion en cours d'évaluation</p> <p><b>Objectif</b> : Deux services municipaux de formation et d'élaboration de projets prêts à fonctionner</p> <p><i>Nombre d'emplois créés</i></p> <p><b>Point de comparaison</b> : 5 500 (programme de création d'emplois rapide)</p>	<p>L'État membre concerné de la Communauté étatique, l'administration locale, le secteur privé et les organisations non Gouvernementales s'engagent dans la coopération. En Serbie, la Conférence permanente des villes et des municipalités, le Ministère de l'administration publique et de l'autonomie locale et les municipalités participant au programme ouvriront la voie en matière de réformes; aux côtés des ministères compétents des affaires sociales, de la santé, de l'environnement, du travail et de l'enseignement. Au Monténégro, élaboration et approbation des politiques par le Conseil du développement durable, qui réunit tous les ministères compétents et est présidé par le Premier Ministre</p> <p><b>Partenaires internationaux</b> : Agence européenne de reconstruction, Banque de développement du Conseil de l'Europe,</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 1 million</p> <p><b>Autres ressources</b> : 25 millions (participation du Gouvernement aux coûts)</p> <p><i>dont</i> :</p> <p>Participation du Gouvernement aux coûts : montant à déterminer</p> <p>Contributions de tiers aux coûts : 18,5 millions</p> <p>Fonds d'affectation spéciale thématique : 1,5 million</p> <p>FEM : 5 millions</p>



Élément de programme	Résultats du programme de pays	Produits du programme de pays	Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources, par objectif (dollars É.-U.)
	<p>première stratégie et premier plan d'action en faveur de la diversité biologique, et premier document d'auto-évaluation des capacités nationales soumis au Fonds pour l'environnement mondial (FEM)</p> <p><b>Point de comparaison :</b> Stratégie viable de l'État pour le Monténégro, chiffrage de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et études de performance environnementale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe</p> <p><b>Objectif :</b> À définir</p> <p><b>Point de comparaison :</b> Promotion du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg</p> <p><b>Objectif :</b> Élaborer et commencer à mettre en oeuvre des stratégies en faveur du développement durable</p>		<p><b>Objectif :</b> 50 000 emplois supplémentaires</p> <p><i>Nouvelles capacités de mise en oeuvre de programmes FEM dans chacun des États membres de la Communauté étatique</i></p> <p><b>Point de comparaison :</b> Aucun moyen de mise en oeuvre des programme du FEM</p> <p><b>Objectif :</b> Mise en place de services d'information sur le FEM dans chaque État membre de la Communauté étatique</p>	<p>Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), RBF, Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FEM, OSCE, Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), Agence canadienne de développement international, Foreign Investment Council, OCDE, International Finance Cooperation</p>	

## Annexe II

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources Kosovo (2005-2009)

**Priorité ou objectif national** : Consolidation des structures démocratiques du Kosovo; amélioration de la transparence et de l'efficacité de l'administration.

**Résultat escompté du PNUAD** : Non défini

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par objectif (dollars É.-U.)</i>
<p><b>Gouvernance démocratique</b></p> <p><i>Objectif du Plan de financement pluriannuel</i> : favoriser la gouvernance démocratique</p>	<p><i>Une fonction publique efficace et sensible aux besoins</i></p> <p><b>Indicateur</b> : Satisfaction du public quant aux services administratifs</p> <p><b>Point de comparaison</b> : 51 % (assemblage de données sur le Kosovo)</p> <p><b>Objectif</b> : Augmentation de 20 %</p>	<p>Définition claire et codification des compétences</p>	<p>Nombre d'institutions ayant codifié leurs compétences</p> <p><b>Point de comparaison</b> : Compétences non définies</p> <p><b>Objectif</b> : Définition et codification du partage des responsabilités entre les administrations centrale et locale</p>	<p>Ministère des services publics, Cabinet du Premier Ministre, Association des municipalités, Fondation pour une société ouverte au Kosovo, Institutions provisoires d'administration autonome</p> <p><b>Partenaires internationaux</b> : MINUK, OSI, Norvège, Italie, Pays-Bas, ASDI, Ministère britannique du développement international, Agence européenne de reconstruction, USAID, GNUD</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 600 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 19 millions</p> <p><i>dont</i></p> <p>Participation de tiers aux coûts : 18 millions</p> <p>Fonds d'affectation spéciale thématique : 1 million</p>

**Priorité ou objectif national** : Consolidation des structures démocratiques du Kosovo; amélioration de la transparence et de l'efficacité de l'administration.

**Résultat escompté du PNUAD** : Non défini

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par objectif (dollars É.-U.)</i>
<p><b>Lutte contre la pauvreté</b></p> <p><i>Objectif du Plan de financement pluriannuel</i> : réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et réduire la pauvreté humaine</p>	<p>Réduction de la misère</p> <p><b>Indicateur</b> : Pourcentage de personnes vivant dans la misère</p> <p><b>Point de comparaison</b> : 12 %</p> <p><b>Objectif</b> : 6 %</p>	<p>Politiques en faveur des pauvres élaborées et mises en œuvre aux niveaux central et municipal</p>	<p>Taux de chômage dans les zones défavorisées</p> <p><b>Point de comparaison</b> : Taux de chômage en 2004</p> <p><b>Objectif</b> : Amélioration de 10 %</p>	<p>Cabinet du Premier Ministre, Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère de l'agriculture, municipalités, Ministère de l'éducation, Bureau de statistique du Kosovo, institutions provisoires d'administration autonome</p> <p>Partenaires internationaux : MINUK, Banque mondiale, FMI, OSI, Norvège, Italie, Pays-Bas, ASDI, Ministère britannique du développement international, Agence européenne de reconstruction, USAID, GNUD</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 522 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 18 millions</p> <p><i>dont</i> :</p> <p>Participation des tiers aux coûts : 16 millions</p> <p>Fonds d'affectation spéciale thématique : 2 millions</p>

**Priorité ou objectif national** : Intégrer toutes les communautés ethniques dans la société du Kosovo..

**Résultat escompté du PNUAD** : Non défini

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produits, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par objectif (dollars É.-U.)</i>
<p><b>Relèvement</b></p> <p><i>Objectif du Plan de financement pluriannuel :</i> Promouvoir la prévention des crises et le relèvement</p>	<p><i>Normalisation des relations entre les groupes sociaux et entre les citoyens et les institutions</i></p> <p><b>Indicateur</b> : Fluctuations de la confiance qu'inspirent les institutions</p> <p><b>Point de comparaison</b> : Écart de 10 % entre le minimum et le maximum annuels</p> <p><b>Objectif</b> : 5 %</p> <p><b>Indicateur</b> : Fluctuations du sentiment de sécurité personnelle</p> <p><b>Point de comparaison</b> : Écart de 10 %</p> <p><b>Objectif</b> : 5 %</p>	<p>Engagement accru des organisations de la société civile</p>	<p>Niveau de volontariat</p> <p><b>Point de comparaison</b> : 16 % (assemblage de données sur le Kosovo)</p> <p><b>Objectif</b> : Augmentation de 20 %</p>	<p>Ministère de la jeunesse, de la culture et des sports et Département administratif des questions relatives aux non-résidents, Bureau des affaires communautaires, municipalités, organisations de la société civile locales</p> <p><b>Partenaires internationaux</b> : MINUK, ONG internationales, Irlande, Japon, Pays-Bas, Norvège, USAID, GNUD</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> 200 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 35 millions</p> <p><i>dont</i> :</p> <p>Participation de tiers aux coûts : 30 millions</p> <p>Fonds d'affectation spéciale thématique : 5 millions</p>